

Image not found or type unknown



Liquidation suite divorce

Par **titinahuetapaondo**, le **20/03/2013** à **19:07**

Bonjour,

Etant dans une procédure de liquidation suite à un divorce, je souhaiterais savoir si la commission de l'agence immobilière qui a estimé ma maison doit être prise en compte dans la valeur du bien estimé ou doit on considérer la valeur uniquement par rapport au prix "net vendeur". y a t il un article de loi ou une jurisprudence qui illustre ce cas

merci